



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2015

En exercice : 29 Le 9 septembre 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h 30,
Présents : 21 s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la
Votants : 28 Présidence de Claude ROBERT, Maire

Présents : Claude ROBERT – Maire

Michel LACOUX – Agnès GUERRIER – Alain ASSOULINE – Michelle DEMARCHELIER – Hervé BOUSSANGE – Corinne GUIBON – Gilles BELLOIN – Viviane DECERLE – Isabelle LEBEN – Guillaume POISSON – Joëlle POTIER – Stéphane EUDIER – Isabelle MÉCHAMBRE – Richard DUHEM – Abderamane CISSÉ – Frédérique JOULAIN – Natalie GUADAGNIN – Jean-Claude BOUGOUIN – Laurence GAUTHÉ – Patrick WEIER – Conseillers municipaux

Absents excusés : Bernadette HUGELÉ (pouvoir à Viviane DECERLE) – Jean-Jacques DEVARENNE (pouvoir à Richard DUHEM) – Catherine LE BRETON (pouvoir à Michel LACOUX) – Vincent VIGUIER (pouvoir à Agnès GUERRIER) – Johanna SANSON – Jean-Paul VOMERO (pouvoir à Natalie GUADAGNIN) – Nathalie FATRÉ (pouvoir à Jean-Claude BOUGOUIN) – Nathalie KOUMSKOFF (pouvoir à Laurence GAUTHÉ)

Secrétaire de séance : Hervé BOUSSANGE

N° 56	MOTION CONCERNANT LA MOBILISATION DE LA VILLE DE BOUFFÉMONT DANS LE DISPOSITIF « VILLE SOLIDAIRE POUR L'ACCUEIL DES REFUGIES »
--------------	---

Considérant le courrier adressé le 06 septembre 2015 par Bernard Cazeneuve à l'ensemble des Maires de France concernant l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile ;

Considérant qu'un nombre important de migrants fuient en péril de leur vie, la barbarie, les conversions forcées, les extractions, la guerre... ;

Considérant que la tradition de la France est d'accueillir les réfugiés, que dans son histoire récente, elle a accordé l'asile aux rescapés du génocide arménien, aux résistants antifascistes, aux républicains espagnols, aux dissidents des régimes totalitaires ;

Considérant que la France est signataire de la convention de Genève du 28 Juillet 1951 relative aux droits des réfugiés ;

Considérant que la France doit prendre sa part dans l'accueil de ces nombreux migrants ;

Considérant que les associations de solidarité Bouffémontoises sollicitent la municipalité ;

Considérant que des citoyens Bouffémontois sont prêts à accueillir des réfugiés ;

Considérant que la commune de Bouffémont souhaite s'engager dans le dispositif « Ville Solidaire pour l'accueil des réfugiés » afin de :

- Coordonner les actions avec les associations et les familles d'accueil,
- Mobiliser les services sociaux municipaux en relation avec les services de l'Etat,
- Accompagner, si nécessaire, les enfants dans leur intégration.

Considérant que la commune souhaite constituer pour cela une cellule d'accompagnement composée :

- D'élus municipaux,
- Des services municipaux concernés,
- Des responsables d'associations,
- Des familles d'accueil.

Considérant que cette instance aura seule autorité en la matière ;

Considérant qu'au regard de la taille de la commune de Bouffémont et de ses capacités, ce dispositif doit être d'une dimension raisonnable ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

APPROUVE la motion présentée en soutien aux réfugiés.

S'ASSOCIE par conséquent au dispositif « Ville solidaire pour l'accueil des réfugiés ».

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Claude ROBERT

Acte rendu exécutoire suite à dépôt
en sous-préfecture le :
et publication ou notification le :

